

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Air Canada	9 décembre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Cogeco Câble Inc.	10 décembre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Dollarama Inc.	10 décembre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> </ul>

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Uni-Sélect inc.	15 décembre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Anderson Energy Ltd.	15 décembre 2010	Alberta
Creststreet 2011 Flow-Through Limited Partnership	10 décembre 2010	Ontario
Parts de société en commandite de catégorie nationale de Creststreet 2011 FT Parts de société en commandite de catégorie Québec de Creststreet 2011 FT		
Deutsche Bank Aktiengesellschaft	9 décembre 2010	Ontario
Life & Banc Split Corp.	15 décembre 2010	Ontario
Metals Plus Income Corp.	9 décembre 2010	Ontario
Portefeuilles gérés Connor, Clark & Lunn	10 décembre 2010	Ontario
Fonds du marché monétaire CC&L Portefeuille diversifié à revenu CC&L Portefeuille diversifié CC&L Portefeuille diversifié de croissance CC&L Portefeuille de croissance CC&L (parts de série Canadian First)		
Premium Brands Holdings Corporation	13 décembre 2010	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Société en commandite Front Street 2011-I	10 décembre 2010	Ontario
Société financière IGM Inc. (La)	15 décembre 2010	Manitoba
Supérieur Plus Corp.	10 décembre 2010	Alberta
Tahoe Resources Inc.	10 décembre 2010	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Technologie D-Box Inc.	10 décembre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Barclays Bank PLC	13 décembre 2010	Ontario
Bioniche Life Sciences Inc.	13 décembre 2010	Ontario
Canadian Advantaged Convertibles Fund	14 décembre 2010	Ontario
Canadian Convertibles Fund	14 décembre 2010	Ontario
Corporation Royal Nickel	10 décembre 2010	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Dividend 15 Split Corp.	13 décembre 2010	Ontario
Fairfax Financial Holdings Limited	10 décembre 2010	Ontario
Fiducie de placement immobilier Dundee	15 décembre 2010	Ontario
FNB Horizons Betapro VIX	13 décembre 2010	Ontario
FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIX <sup>MC</sup>		
FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIX <sup>MC</sup> Haussier Plus		
Fonds à viser ING DIRECT	10 décembre 2010	Ontario
Fonds à viser ING DIRECT, revenu équilibré		
Fonds à viser ING DIRECT, équilibré		
Fonds à viser ING DIRECT, croissance équilibrée		
Fonds C.I.	14 décembre 2010	Ontario
Catégorie de société aurifère Signature		
Fonds Frontières	9 décembre 2010	Ontario
Fonds canadien de revenu à court terme Frontières		
Fonds canadien de titres à revenu fixe Frontières		
Fonds canadien de revenu mensuel Frontières		
Fonds d'actions canadiennes Frontières		
Fonds d'actions américaines Frontières		
Fonds d'actions américaines neutre en devises Frontières		
Fonds d'actions internationales Frontières		
Fonds d'actions de marchés émergents Frontières		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds d'obligations mondiales Frontières		
Fonds Séries Multiples Pathway Inc.	14 décembre 2010	Ontario
Explorer Series Fund		
Energy Series Fund		
Canadian Flex™ Series Fund		
Resource Flex™ Series Fund		
Flex Dividend and Income Growth™ Series Fund		
Skope Energy Inc.	15 décembre 2010	Alberta
Toronto Hydro Corporation	9 décembre 2010	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de placement du Barreau du Québec – Section Obligations	8 décembre 2010	Québec
Exemplar Portfolios Ltd.	14 décembre 2010	Ontario
Exemplar Global Opportunities Portfolio		
Exemplar Canadian Focus Portfolio		
Exemplar Leaders Portfolio		
Exemplar Diversified Portfolio		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Fonds de placement immobilier RioCan	8 décembre 2010	6 juillet 2010

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

#### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque Royale du Canada	2010-11-22 et 2010-11-23	billets	1 279 175 \$	2	1	2.3
Belmont Resources Inc.	2010-11-23	2 000 000 d'actions ordinaires et 2 000 000 de bons de souscription	100 000 \$	7	4	2.3
Calfrac Holdings LP	2010-11-18	billets	457 830 000 \$	1	105	2.3
Clifton Star Resources Inc.	2010-11-23	182 000 actions ordinaires	1 001 000 \$	17	0	2.3
Coca-Cola Company (The)	2010-11-15	billets	100 193 \$	1	0	2.3
Cogitore Resources Inc.	2010-11-17	3 000 000 d'actions ordinaires accréditives	900 000 \$	6	3	2.3
Crédit VW Canada, Inc.	2010-11-16	billets	550 000 000 \$	18	51	2.3
Decades Resources Ltd.	2010-11-23	3 947 333 unités	1 184 200 \$	1	6	2.3
DeeThree Exploration Ltd.	2010-11-18 et 2010-11-24	3 626 374 actions ordinaires accréditives	16 500 002 \$	3	33	2.3
Detour Gold Corporation	2010-11-24	320 050 actions ordinaires accréditives	13 442 100 \$	1	33	2.3



Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Entreprises Minières Globex Inc.	2010-11-26	400 000 actions ordinaires	1 150 000 \$	0	2	2.10
Exploration Azimut inc.	2010-11-18	555 556 unités et 20 285 actions ordinaires	317 063 \$	1	0	2.14
Exploration First Gold inc.	2010-11-26	7 500 000 actions ordinaires	2 625 000 \$	3	0	2.13
Exploration Knick inc.	2010-11-18	1 000 000 d'actions ordinaires et 1 000 000 de bons de souscription	200 000 \$	0	1	2.3
Exploration Knick inc.	2010-11-25 et 2010-11-26	1 355 000 actions ordinaires et 1 355 000 bons de souscription	337 500 \$	15	1	2.3
Holding Clé d'Or Inc.	2010-11-18 et 2010-11-24	2 839 988 actions ordinaires	354 999 \$	16	2	2.3 / 2.14
IGW Real Estate Investment Trust	2010-11-22 au 2010-11-26	3 848 456 unités convertibles, 303 429 unités de catégorie AAA, 60 000 unités de catégorie II série 1, 94 488 unités de catégorie II série 3 et 58 206 unités de catégorie II série 7A	4 369 128 \$	1	109	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Intelimax Media Inc.	2010-11-19	50 000 unités	10 208 \$	1	0	2.3
Jiminex Inc.	2010-11-19	4 360 000 unités accréditatives et 3 930 000 unités	1 876 000 \$	42	53	2.3
JinkoSolar Holding Co., Ltd.	2010-11-10	250 000 actions	9 000 000 \$	2	2	2.3
Las Vegas From Home.com Entertainment Inc.	2010-11-18	4 400 000 unités	220 000 \$	9	8	2.3 / 2.5
Maya Or & Argent Inc.	2010-11-30	5 488 427 actions ordinaires et 5 488 427 bons de souscription	1 525 000 \$	0	15	2.3
Métaux DNI Inc.	2010-11-18	100 000 unités et 200 000 actions ordinaires accréditatives	42 000 \$	0	2	2.3
Miocene Metals Limited	2010-11-23, 2010-11-26, 2010-11-29, 2010-11-30 et 2010-12-01	1 590 000 unités accréditatives et 22 222 unités	5 397 500 \$	4	17	2.3
Newalta Corporation	2010-11-23	déventures série 1	125 000 000 \$	8	38	2.3
Northern Oil & Gas Inc.	2010-11-18	1 130 000 actions ordinaires	23 280 656 \$	3	3	2.3
Plenary Justice Thunder Bay LP	2010-11-18	billets	92 239 282 \$	1	2	2.3
Ressources Strateco Inc.	2010-11-26	500 000 bons de souscription	0 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Ressources Threegold Inc. (Les)	2010-11-29	3 333 333 actions ordinaires	616 667 \$	0	1	2.3
Synchronoss Technologies Inc.	2010-11-23	100 000 actions ordinaires	2 590 000 \$	1	0	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2010-11-15	billets	1 000 000 \$	4	0	2.3
UBS AG, London Branch	2010-11-12	certificats	102 325 \$	1	0	2.3
UBS AG, London Branch	2010-11-17	66 unités	276 362 \$	1	0	2.3
Valeant Pharmaceuticals International	2010-11-23	billets	12 689 000 \$	2	5	2.3
Walton DC Region Land LP I	2010-11-26	187 396 parts de société en commandite	1 909 753 \$	1	71	2.3 / 2.9
Wavesat Inc.	2010-11-30	prêt et 11 461 318 actions catégorie F	400 013 \$	1	1	2.3

**Information corrigée****Bulletin du 19 novembre 2010 – Vol. 7, n° 46**

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
KingSett Canadian Real Estate Income Fund LP	2010-10-28	68 489 unités	72 618 368 \$	50	71	2.3

**SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT**

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **Anderson Energy Ltd.**

Vu la demande présentée par Anderson Energy Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 décembre 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 15 décembre 2010 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;
  2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;
  3. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne, pour la période terminée le 30 septembre 2010;
  4. la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 31 mars 2010;
- (collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 15 décembre 2010.

Patrick Théorêt  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0675

**Premium Brands Holdings Corporation**

Vu la demande présentée par Premium Brands Holdings Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 décembre 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 13 décembre 2010 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 26 décembre 2009;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 25 septembre 2010;
3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 26 décembre 2009;
4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 31 mars 2010;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 13 décembre 2010.

Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0670

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».